République Française - Département de l'Ain

Canton de VONNAS

Commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice: 13 Nombre de Conseillers présents : 0 Nombre de pouvoirs: 11/03/24 Date de la Convocation: 11/03/24 Date d'affichage:

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Je certifie le p Reçu en préfecture le 25/03/2024 conformémen Publié le 21/03/2024 er le le en vigueur, pd ID: 001-210101366-20240321-240322-DE

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé réception le : et notifié ou publié le :

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240322 : Demande de subventions - budget 2024

L'association de la MFR Villié-Morgon dont le siège est à Villié-Morgon a pour objet la formation aux métiers du commerce et de l'animalerie.

Dans le cadre de l'enseignement (dont elle a un enfant de Cruzilles-lès-Mépillat), elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 20 novembre 2023, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite mentionnant le nom de l'élève.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association MFR Villié-Morgon une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

Le 21 mars 2024 Le Maire.

Dominique BOYER

La Secrétaire Noëlle MARMIER

Mairie - 5 Route d'Illiat - 01290 - Cruzilles-Lès-Mépillat SIRET: 206 101 366 00016 - APE: 8411Z

1



Formation par alternance à VILLIÉ MORGON

> Monsieur le Maire Mairie de CRUZILLES-LES-MEPILLAT

01290 CRUZILLES-LES-MEPILLAT

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION

Date: 30 Novembre 2023

Monsieur/Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux,

La Maison Familiale Rurale de Villié-Morgon 194 Montée des Gaudets, accueille les élèves dans les formations suivantes :

- 4ème et 3ème de l'Enseignement Agricole
- Seconde professionnelle Conseil vente (Bac TVCQPA)
- Baccalauréat professionnel Technicien Conseil Vendeur en Animalerie (Bac TCVA)
- Baccalauréat professionnel Commerce par apprentissage (Bac Com)

Nous vous prions de trouver ci-dessous, le(s) jeune(s) domicilé(s) dans votre commune pour lesquels nous sollicitons une subvention.

Je vous remercie de l'attention portée à notre demande, et vous prie de recevoir, Monsieur/Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'expression de mes meilleurs sentiments.

IBAN: FR76 1780 6005 7115 0141 2300 063

BIC: AGRIFRPP878

Le Directeur BARGE Gilles

Formation	Nom - Prénom	Date naissance	Adresse	
TVCQPA 1/3	LE MOING Kelian	17/01/2008	410 rue du Biolay	





